



## Agriculteurs et chasseurs en ont marre des dégâts: "Il faut enfin nous autoriser à abattre beaucoup de corneilles, de choucas, de corbeaux et de pies"



©EdA ©EdA

**Outre les champs et des proies attaqués, des maisons dégradées sont aussi évoquées. Dilemne: les corvidé sont protégés.**

Sébastien Ponciau

Jules Thirion n'en mène pas large. L'agriculteur de Liernu (Eghezée) évoque des pertes importantes. Corneilles et autres choucas, qui semblent de plus en plus nombreux, s'en sont donné à cœur joie, au gré de leurs attaques dans ses champs fraîchement semés. Les semences et les jeunes pousses y passent. La sécheresse pourrait être en cause même si cela fait plusieurs années qu'une prolifération est constatée.

Sur six hectares de maïs semés au printemps, un hectare a été complètement ravagé par les corneilles ", nous décrit-il. Les pies sont aussi pointées, " mais dans une moindre mesure, elles font moins de dégâts.

Début juin, Jules Thirion a eu beau semer à nouveau sur l'hectare dévasté, peine perdue. " Ils ont remis ça et ont à nouveau tout mangé. Ils attaquent également mes silos de maïs et bécotent les Eternit de mon toit



Les agriculteurs wallons ne sont pas les seuls à pester. Le Royal Saint-Hubert Club de Belgique, qui se présente comme la fédération des chasseurs en Belgique, dénonce également les "dégâts anormaux" occasionnés par les corvidés (corneilles, pies, corbeaux freux, choucas) en Belgique et évoquent d'autres nuisances : " Ces oiseaux sont à l'origine d'une prédation importante dans les nids et les jeunes de la petite faune des plaines, ce qui contribue à la raréfaction de nombreuses espèces, comme le bruant proyer, la perdrix grise ou la caille des blés. Les jeunes lièvres constituent également des proies faciles pour ces oiseaux. Par ailleurs, la prolifération locale de choucas des tours ou de corneilles noires est à l'origine de déprédations aux constructions et habitations publiques et privées qui peuvent entraîner des coûts importants pour leurs propriétaires

Jules Thirion illustre : " Dans une rue près de chez moi, tous les habitants ont leur cheminée bouchée. Les corvidés y ont fait leur nid. C'est dangereux au regard des risques d'incendies ou d'intoxication. Dans ce quartier, on se croirait presque dans le film 'Les Oiseaux' d'Hitchcock."

Aujourd'hui, les chasseurs réclament de pouvoir jouer leur rôle, que ces oiseaux puissent être "régulés", via abattements. Dilemme : ces corvidés sont protégés en Wallonie. La législation prévoit une protection intégrale de tous les oiseaux appartenant à l'une des espèces vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

Une procédure de dérogation à la protection de ces oiseaux existe en Wallonie, un feu vert délivré par le Département de la Nature et des Forêts (DNF), qui permet de faire appel à des chasseurs pour tirer les espèces concernées. " Cette procédure est trop stricte et fastidieuse ", aux yeux du Royal Saint-Hubert Club de Belgique qui demande " d'urgence la modification et la simplification de la législation offrant des solutions rapides permettant de répondre en temps réel aux demandes des agriculteurs, des gestionnaires de territoires ou autres citoyens préjudiciés

La demande de dérogation ne vaut plus pour un groupe entier de chasseurs mais bien pour un seul tireur. En outre, à nos confrères du journal agricole "Plein Champ", un membre d'un conseil cynégétique de la région a assuré qu'il fallait désormais six mois pour recevoir une réponse à une demande introduite au DNF.

Et quand bien même... ", ajoute Jules Thirion. " S'ils ont la dérogation, chacun peut en tirer dix. Vu le nombre de chasseurs inscrits dans les conseils cynégétiques, ce quota est insuffisant au regard des centaines de milliers de corvidés en Wallonie. On ajoute le problème des délais et on comprend que des chasseurs ne fassent même plus la demande de dérogation.

L'autre solution serait de placer des cages appâts, par exemple au coin des bois jouxtant les champs : " On y place un corvidé, les autres sont attirés par ses cris d'appels, les autres entrent dans la cage, un système fait qu'ils ne peuvent en sortir puis on procède à leur destruction ", décrit le Liernusien. " Mais le cabinet de la ministre wallonne Sylvie Tellier (NdlR. de la Nature, de la Ruralité et du Bien-Être animal) n'y est pas favorable.

Notamment parce qu'il craint les risques de débordements. par exemple, si la destruction n'est pas immédiate et que les oiseaux, par manque d'eau par exemple, dépérissent à la longue. La pratique en deviendrait ainsi barbare. Pourtant, il suffirait que des agents de la DNF vérifient sur place s'il n'y a pas d'abus.

Pour les agriculteurs en quête de solution, tout espoir n'est pas perdu. " Nous rencontrons la ministre sous peu, à la rentrée probablement. Au moins, cette fois, nous serons enfin entendus. Il est temps depuis que ça craint...

Jeux de hasard : la limite fixée à 200 euros hebdomadaire.